cela n'est pas de moi

GRAND COMBAT

Arrivé entre la Garde nationale & les Dragons, à Montmélian, excité par un Aristocrate de la Maison du Comte d'Artois.

Depuis long-temps le peuple murmuroit sourdement sur le séjour des fugitifs français en Savoie, d'où résultoit une cherté excessive des denrées : à ce premier motif se joignoit le ressentiment de quelques propos tenus par les fugitifs ; ce qui, joint au bruit que quelques-uns d'eux donnoient à manger à leurs chevaux de l'orge, du seigle, même du froment, a donné lieu à la scene suivante.

Jamais le marché de Montmélian n'avoit été si dépourvu de provisions en tout genre qu'il le fut le vendredi 14 mai, & jamais aussi on n'avoit vu tant d'acheteurs sur la place. Cette disette excita les murmures du peuple contre les fugitifs, qu'il regardoit comme en étant les causes & les auteurs. Des colloques ont lieu dans plusieurs endroits, le mécontentement éclate, & il est résolu de prendre un parti. 18 ou 20 particuliers ayant à leur tête les nommés *Savoyon*, *Latourmente*, *Labouret* & *Fonlanet*, après avoir conféré ensemble, se rendent au village d'Arbin, a un quart de lieue de Montmélian, dans la maison du comte de Rochefort, où etoient logés quelques fugitifs français, auxquels ces particuliers enjoignirent de quitter la Savoye sous trois jours. Ils vont ensuite faire la même sommation dans la maison du baron de Rambert, située dans le village de Francin, où logeoient d'autres fugitifs, & entr'autres le sieur de Rosiere, que l'on dit être de la maison de M. le comte d'Artois, & qualifié dans le pays, *le plus fameux des aris-*

tocrates. Le ſieur de Roſiere & les ſiens, répondent ironiquement que trois jours ne leur ſuffiſent pas pour faire leurs malles; on leur en donne huit, & on les invite à ne pas attendre une ſeconde ambaſſade; l'un des réfugiés repliqua, Dans huit jours nous vous recevrons avec des armes, ſi vous revenez; les faiſeurs de ſommation rirent de cette menace, rappelerent le délai qu'ils avoient prescrit, & ſe retirerent.

Cependant les fugitifs conçoivent des inquiétudes, & portent leurs craintes & leurs plaintes au chevalier Markley, commandant de Montmélian, grand partiſan du deſpotiſme : celui-ci les raſſura, & leur promit juſtice & ſureté. Le même jour 14, il envoie une eſtaffette (un courier) à Chambéri, pour avoir un détachement de dragons ; car il ne comptoit guere ſur les milices qui ſont à Montmélian, & qui ſont nationales. Le détachement de dragons, ainſi que des détachemens du régiment de Maurienne, répandus en cordon ſut la frontiere, arriverent à Montmélian le ſamedi 15.

Le dimanche 16, entre neuf & dix heures du matin, pendant la grand-meſſe, le commandant Markley, à la tête des dragons, ſe rend à l'auberge du Lyon d'or, où étoient les faiſeurs de ſommations : il ſaiſit lui-même au collet le nommé *Savoyon* l'un d'eux, & commande de l'attacher. Des femmes qui ſe trouvent préſentes, volent au ſecours de *Savoyon* : ſur-le-champ on crie *aux armes;* le tocſin ſe fait entendre auſſitôt pendant le reſte du jour à Montmélian, & progreſſivement dans les paroiſſes voiſines : l'alarme devient générale, le peuple s'aſſemble & cherche à s'armer. Quelques dragons, *par ordre du commandant Markley*, font feu ſur le peuple :

un particulier a la cuiſſe caſſée, un autre eſt grièvement bleſſé à la tête, de même qu'une femme enceinte ; d'autres dragons tentent d'aller aux clochers pour faire ceſſer le tocſin, mais le peuple les aſſaillit de pierres & de bâtons, les déſarme complètement, en deshabille même quelques-uns, & les oblige à fuir, les uns du côté de France, les autres vers Chambéry : dans la déroute il s'en eſt noyé deux dans l'Izere ; on en a vu à Chambéri qui étoient preſque ſans vêtemens, deux entr'autres étant à cheval jambes nues, & les campagnards qui les voyoient en cet état, les huoient & applaudiſſoient à leur humiliation. L'officier qui commandoit le détachement de dragons, fuit en France, du côté de Pontcharra ; il rentre par Chapareillan le même jour au ſoir pour ſe rendre à Chambery : il avoit reçu un caillou à la tête, il étoit tout en ſang, & a donné lui même une partie de ce détail. Cependant on eut bientôt un corps de 500 citoyens armés, ſoit de leurs armes, ſoit de celles des dragons défaits, ſoit de celles d'un détachement de Maurienne qui les céda à la premiere requiſition du peuple : ces citoyens ſe ſaiſirent de toutes les proviſions & munitions qu'ils trouverent chez les marchands : les rues furent dépavées ſans relâche par des hommes, des femmes & des enfans, & chacun s'approviſionna de cailloux chez lui. Tandis qu'on donnoit la chaſſe au reſte des dragons, le commandant Markley s'eſt enfui, on ne ſait de quel côté : le peuple étoit furieux contre lui, & déja on avoit fait les préparatifs d'une potence ſur le fort, pour l'y placer entre le ciel & la terre.

On donne des éloges à la conduite d'un M. de Châtillon, chef des troupes qui forment le cor-

don : il ne fit point faire feu, & contint facilement ſes ſoldats, auxquels d'ailleurs le peuple n'en vouloit pas.

Sur le ſoïr du dimanche, le peuple qui s'étoit emparé des portes & du fort d'où il avoit chaſſé les invalides qui le gardoient, eut avis qu'il arrivoit des troupes de Chambéry : il ſe tint encore plus ſur ſes gardes. Huit pétards ſont chargés à mitraille pour foudroyer au paſſage les troupes qui pourroient venir, & la meche reſte allumée pendant toute la nuit. A Chambéry ſe répand un bruit qu'il en doit en effet partir des détachemens pour Montmélian ; auſſitôt toute la jeuneſſe de Chambéry prend le devant pour leur aller croiſer le paſſage, enſorte que les détachemens envoyés rebrouſſent à la vue de ce premier obſtacle.

Le lundi 17 au matin, on travailloit encore à dépaver les rues de Montmélian, & trois cents hommes placés au fort ſont aux aguets, & travaillent à faire des cartouches : le commandant général de Chambéry, M. Dufour, a fait porter des exhortations & des paroles de paix, mais l'effervefcence n'a point diminué.

La ville aſſemblée a nommé pour ſon commandant *M. le comte de Sonas*, citoyen aimé & eſtimé, capitaine des milices de Montmélian, au lieu du ſieur Markley qui fuit, & a député au Roi pour faire approuver cette nomination : le peuple arrête tous les paquets venant de Chambery & les fait lire à haute voix : il eſt parvenu à éloigner de Montmélian tous les réfugiés français ; ils ont tous décampé ſans attendre la huitaine ; les uns ſe ſont enfoncés dans la Savoye ; les autres vont, ou iront on ne ſait où, mais il fuyoient, & c'eſt tout ce que vouloit le peuple.

NOUVEAU COMPLOT
FORMÉ PAR LA MAGISTRATURE.

AUSSI-TÔT que l'Aſſemblée nationale eut décrété que le droit de faire la paix & la guerre appartenoit à la nation, les miniſtres, qui attendoient avec l'impatience la plus inquiete l'iſſue de cette ſéance mémorable, raſſurés d'abord par la priorité qu'avoit obtenu le projet de décret du comte de *Mirabeau*, enſuite déconcertés par le décret qui conſacroit clairement le grand principe, ils s'aſſemblerent, ſe conſulterent, & parurent dans la plus vive agitation. Le lendemain, jour de la Pentecôte, le garde-des-ſceaux ſe rend, vers les dix heures du matin, au palais. Le premier préſident, le procureur-général & quelques autres magiſtrats s'y rendent auſſi, mais par des portes différentes. A peine ſont-ils entrés, que toutes les iſſues ſont fermées avec ſoin. La Bazoche, inſtruite de ce conciliabule myſtérieux, en dreſſe procès-verbal, & en informe le commandant général. Les magiſtrats, inſtruits de cette démarche par un huiſſier de la robe-courte, s'eſquivent bientôt.

Le lendemain lundi, fête de la Pentecôte, pluſieurs magiſtrats de la cour des aides s'aſſemblent auſſi au palais. MM. de la Bazoche crurent devoir avertir ces magiſtrats qu'il étoit dangereux pour eux de reſter plus long-temps aſſemblés. MM. de la cour des aides répondirent que l'objet de leur ſéance étoit *une requête qui leur avoit été préſentée*; mais que puiſqu'il y avoit du danger, ils alloient ſe retirer, ce qu'ils ont fait.

On aſſure que le même jour la chambre-des-comptes s'eſt auſſi aſſemblée.

Epouvantés de l'annonce qu'un journaliſte a faite de ces ſéances clandeſtines, ces robins ont envoyé ſur le-champ chez lui pluſieurs perſonnes, pour le prier de ſe rétracter, & d'annoncer dans ſon prochain numéro, que la réunion de ces magiſtrats n'avoit d'autre objet que de montrer la ſalle des archives à M. le garde-des-ſceaux.

Le garde-des-ſceaux lui-même, inquiété de la publicité que vient d'avoir ſa ſéance au palais, vient d'écrire une lettre inſérée dans le journal de Paris, du 26 mai dernier, dans laquelle il prétend ſe juſtifier de cette maniere :

» Le fait eſt, dit-il, que *devant prendre con-* » *noiſſance* du dépôt des regiſtres du parlement, » & de celui des chartes, j'ai pris jour pour » viſiter l'un & l'autre avec M. le procureur- » général, & que je me ſuis déterminé pour » le *dimanche, jour où le Parlement ne tient pas* » *ſes ſéances*, & où ma viſite ne pouvoit *ap-* » *porter aucun dérangement.* «

Pourquoi M. le garde-des-ſceaux, ayant affaire au palais, y vient-il myſtérieuſement? Pourquoi ceux qui doivent l'accompagner dans ſon expédition, y arrivent-ils par différentes portes? Pourquoi, après leur arrivée, les portes, même celles qui reſtent toujours ouvertes, ont-elles été ſoigneuſement fermées? Il y a certainement du myſtere. Pourquoi M. le garde-des-ſceaux, cherchant à juſtifier ſa démarche dans ſa lettre, n'en dit-il pas nettement le motif? Que ſignifient ces expreſſions vagues & inſignifiantes, *devant prendre connoiſſance du dépôt des regiſtres du parlement & de celui des chartes, &c.*? Pourquoi *devoit-il prendre connoiſſance*? A quelle occaſion, pourquoi ne le dit-il pas? Si ſes intentions ſont auſſi pures qu'il l'annonce, pourquoi laiſſe-t-il du louche dans

ſa démarche ? Qu'alloit-il faire dans ces archives, avec tant de myſtere, le lendemain d'un décret ſi impotant, un dimanche de Pentecôte, & pendant la grand'meſſe? Qu'il réponde, s'il veut qu'on le croie innocent.

Les raiſons qu'il donne pour juſtifier le choix qu'il a fait du dimanche, ne le rendent que plus ſuſpect. Ces raiſons n'ont aucune valeur. *Le dimanche*, dit-il, *jour où le parlement ne tient pas ſes ſéances.* Le parlement eſt en vacances, & les vacances de la Pentecôte durent quinze jours. Pendant ces quinze jours, M. le garde-des-ſceaux auroit pu ſe rendre au palais, ſans *y apporter aucun dérangement.* Quand on donne de mauvaiſes raiſons, on laiſſe voir qu'on défend une mauvaiſe cauſe.

La fin de la lettre annonce une véritable reſtriction mentale, un parjure à la *Virieux* que ſe ménage M. le garde-des-ſceaux, & ſemble éclaircir bien des ſoupçons.

» *J'ai donné*, dit-il, *aſſez de preuves de mes* » *principes*, pour qu'il ſoit sûr que je ne me » prêterois jamais à aucune démarche capable... » de *contredire* l'eſprit ou la lettre *des décrets* de » l'Aſſemblée nationale *ſanctionnés ou acceptés* par » le roi «.

C'eſt dans les mêmes termes que M. *Virieux* avoit juré, en face de l'Aſſemblée nationale & du public, de n'avoir ſigné aucun écrit contraire aux décrets de l'Aſſemblée nationale, parce que la proteſtation qu'il avoit ſignée ne portoit que contre un décret qui n'étoit pas encore *ſanctionné* par le roi. Ainſi ne pourroit-on pas ſoupçonner que M. le garde-des-ſceaux ne veut *contredire* que les décrets qui ne ſont pas encore *acceptés ou ſanctionnés* par le roi? Et ces décrets qui ne

ſont ni *ſanctionnés* ni *acceptés* par le roi, ne ſeroient-ils pas ceux que l'Aſſemblée a rendus ſamedi, la veille du jour de la Pentecôte & du jour de l'arrivée du garde-des-ſceaux au Palais? C'eſt au moins ce que croient pluſieurs perſonnes inſtruites.

Les unes penſent que le garde des-ſceaux n'eſt venu au palais, le lendemain du fameux décret, que pour des affaires relatives à ce décret; que pour toute autre affaire il ne feroit pas venu le jour de la Pentecôte, pendant la grand'meſſe, & avec des précautions ſi myſtérieuſes; & que cette ſéance au palais, ou plutôt ſa viſite au tréſor des chartes, a pour objet de connoître la forme des proteſtations que les rois ont employées contre les décrets des anciens états-généraux, afin de rédiger ſur-le-champ une proteſtation que la cabale miniſtérielle, protégée par le valet *Thierry*, feroit ſigner au roi.

D'autres perſonnes penſent tout ſimplement que la proteſtation du roi eſt toute faite, toute ſignée depuis le ſoir même du décret, & que le garde-des-ſceaux n'eſt venu au palais, accompagné du premier préſident, de l'avocat-général, &c. que pour la dépoſer authentiquement dans le tréſor des chartes de la couronne, afin de la faire valoir & d'annoncer ſon exiſtence lorſqu'il en feroit temps.

Encore quelques jours, & nous pourrons voir ſe réaliſer l'un ou l'autre de ces ſoupçons.

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, n° 17.